

Lettre du représentant du peuple Boisset, envoyé dans le département de l'Ain, concernant le bon esprit qui règne dans le département, lors de la séance du 16 fructidor an II (2 septembre 1794)

Joseph-Antoine Boisset

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Boisset Joseph-Antoine. Lettre du représentant du peuple Boisset, envoyé dans le département de l'Ain, concernant le bon esprit qui règne dans le département, lors de la séance du 16 fructidor an II (2 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 188-189;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1990\\_num\\_96\\_1\\_15275\\_t1\\_0188\\_0000\\_16](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15275_t1_0188_0000_16)

---

Fichier pdf généré le 14/01/2020

## 8

Le comité de surveillance de la commune de Carpentras remercie la Convention, d'avoir envoyé dans le département de Vaucluse le représentant du peuple Maignet, pour y organiser le gouvernement révolutionnaire : en annonçant tout le bien que ce représentant a fait dans ce département, il demande qu'il y soit continué dans ses fonctions.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de Salut public (25).

## 9

La société populaire de Montbart [département de la Côte-d'Or] demande à la Convention nationale la conservation des comités révolutionnaires dans toutes les communes d'une population de deux mille âmes et au dessus.

Renvoi au comité de Législation (26).

## 10

La société populaire de Tours, département d'Indre-et-Loire, présente à la Convention nationale son vœu fortement prononcé pour la liberté de la presse, et demande une loi qui la garantisse.

Renvoi au comité de Législation (27).

## 11

Le citoyen Grandjean Montigny dépose sur le bureau plusieurs titres de rentes viagères, dont le citoyen Marie-Joseph-François Caze, habitant de Commune-Affranchie, fait don à la nation.

Mention honorable, insertion au bulletin (28).

[Le citoyen Grandjean Montigny au Président de la Convention, le 7 fructidor an II] (29).

Citoyen Président,

Je te fais passer cy inclus plusieurs titres de rentes viagères dont le citoyen Marie Joseph Caze, habitant de Commune-Affranchie fait don à la nation. Je te prie de m'en accuser réception pour me servir de décharge auprès de ce citoyen.

Salut et fraternité, ton concitoyen,

GRANDJEAN MONTIGNY, rue du Coq Jean n° 3.

(25) P.-V., XLV, 3.

(26) P.-V., XLV, 3.

(27) P.-V., XLV, 3.

(28) P.-V., XLV, 3.

(29) C 318, pl. 1293, p. 21.

## 12

Le citoyen Nougaret fait hommage à la Convention nationale de plusieurs hymnes pour les fêtes nationales et décadaires, précédés d'une prière à l'Être suprême.

Mention honorable au procès-verbal, et renvoi au comité d'Instruction publique (30).

## 13

Le représentant du peuple Boisset écrit que dans le département de l'Ain, une poignée de faux patriotes, un ramas de scélérats avaient comprimé tous les esprits, aigri tous les cœurs et fait passer dans les âmes le plus sombre désespoir; mais que tous ces oppresseurs sont terrassés, que les opprimés respirent et que ce département est tout à la patrie.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de Salut public (31).

[Boisset, représentant du peuple, délégué dans le département de l'Ain, à la Convention nationale (de Belley, le 8 fructidor an II)] (32)

Jouissez, collègues : le département de l'Ain est tout à la Patrie; les oppresseurs sont terrassés, et les opprimés respirent. Une poignée de faux patriotes, un ramas de scélérats, avoient comprimé tous les esprits, aigri tous les cœurs, et fait passer dans les âmes le sombre désespoir. Tout à changé : à l'agonie de la liberté une brillante vie a succédé; l'écho des montagnes répète à une chaîne de 50 lieues : *Vive la Convention nationale ! Vive la République !* Partout je rencontre sur mes pas la reconnaissance et l'amour de la représentation nationale, par-tout je trouve l'image d'une parfaite félicité.

Si je pouvois vous peindre les riants tableaux que ces braves habitans, qu'on disoit être en contre-révolution, m'offrent à chaque instant, vous diriez : le voilà donc ce peuple qu'on peignoit comme ennemi de la Liberté ! comme ils sont coupables ceux qui l'asservissent ! Ou si plutôt la Convention avoit pu se transporter avec moi dans ces champêtres lieux, elle auroit vu au pied d'une haute montagne, dans un riche vallon, le vertueux laboureur à sa charrue, sa femme et ses enfants passant la journée à chanter des hymnes patriotiques; elle auroit vu tout un peuple sortir en foule pour crier à l'arrivée d'un représentant : *Gloire à la Convention ! elle a sauvé la République.*

Oui, citoyens, ici les vieillards ont voué à l'exécration Robespierre et ses lâches complices; là, des laboureurs se sont mis sous les armes avec les outils qui servent au labourage. Que vous dirai-je enfin ! ce n'est pas l'idolâtrie, c'est la simplicité, la franchise de la campagne;

(30) P.-V., XLV, 3-4.

(31) P.-V., XLV, 4. *Ann. R.F.*, n° 274; *J.Fr.*, n° 708.

(32) *Bull.*, 16 fruct.

c'est l'amour de la liberté, des lois; la haine pour la tyrannie, la pratique des vertus, qui dominent dans ce fertile pays.

J'assure à la Convention nationale que le département de l'Ain mérite tout son amour, comme elle a mérité par son énergie l'amour de toute la République.

Salut et fraternité.

*Signé*, BOISSET.

## 14

**La société populaire d'Auxerre [département de l'Yonne] en témoignant des inquiétudes sur la mise en liberté de plusieurs individus sans principes, sans mœurs, correspondans et soutiens des émigrés, annonce, qu'au milieu même des dangers, son seul point de ralliement sera toujours la Convention nationale.**

**Mention honorable, insertion en entier au bulletin, et renvoi au comité de Sûreté générale (33).**

La société populaire d'Auxerre écrit à la Convention que la mise en liberté d'une foule d'individus contre-révolutionnaires par théorie et par pratique, afflige les vrais patriotes; elle lui annonce qu'elle lui fera connoître les dangers que la liberté a courrus, en lui mettant sous les yeux les noms des contre-révolutionnaires de ce district qui ont obtenu la liberté, avec la liste de leurs crimes (34).

## 15

**L'agent national du district de l'Aigle [département de l'Orne] écrit à la Convention nationale, en date du 4 de ce mois, qu'il a été vendu pendant la dernière décade pour 312 830 L de biens d'émigrés, dont l'estimation n'avait été portée qu'à 121 360 L.**

**Insertion au bulletin, renvoi au comité des Domaines nationaux (35).**

## 16

**Le conseil-général de Doubs-Marat [ci-devant Saint-Hippolyte-sur-le-Doubs] écrit à la Convention nationale que les saints d'argent de cette commune ont été portés à la monnaie, et que ceux de bois s'en sont allés en fumée.**

**Insertion au bulletin, renvoi à la commission des Revenus nationaux (36).**

## 17

**La société populaire de Cherbourg [département de la Manche] annonce à la Convention nationale que les canonnières du bataillon de Cherbourg, en garnison à la Hague, ont fait déposer dans son sein, par un de leurs frères d'armes, une somme de 302 L 10 sols, montant de leur paye pendant cinq jours, pour la construction d'un vaisseau de ligne, dont le département de la Manche se propose d'augmenter la marine républicaine.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Marine (37).**

La société populaire de Cherbourg fait part à la Convention nationale que les défenseurs de la patrie composant la compagnie de canonnières du bataillon de Cherbourg, en garnison à La Hague, n'ont pas plus tôt appris que la municipalité de leur commune avoit ouvert une souscription pour la construction d'un vaisseau de ligne, dont le département de la Manche veut augmenter les forces maritimes de la République, qu'ils se sont empressés de députer le citoyen Noyon, un de leurs frères d'armes, qui a remis dans le sein de la société populaire, en don patriotique, une somme de 302 L 10 s., montant de leur paye de cinq jours.

Cette société ajoute que cette somme a été déposée à la maison commune (38).

## 18

**Les administrateurs du district de Broons, département des Côtes-du-Nord, annoncent que quinze numéros d'immeubles d'émigrés, estimés en total 62 840 L, ont été vendus 211 175 L.**

**Insertion au bulletin, renvoi au comité des Domaines nationaux (39).**

## 19

**La commission de l'organisation du mouvement des armées de terre, adresse à la Convention nationale copie de la lettre du général Pichegru, du 12 thermidor, contenant le récit de la belle action du citoyen Charmolue, dragon dans le sixième régiment.**

**Insertion au bulletin, et renvoi aux comités de Salut public et d'Instruction publique (40).**

La commission de l'organisation du mouvement des armées de terre adresse à la Convention nationale copie de la lettre du général

(33) P.-V., XLV, 4.

(34) Bull., 16 fruct.; Ann. R.F., n° 274; M.U., XLIII, 285; Rép., n° 257, 258; J. Fr., n° 708; J. Univ., n° 1744.

(35) P.-V., XLV, 4.

(36) P.-V., XLV, 4.

(37) P.-V., XLV, 5.

(38) Bull., 17 fruct.; F. de la Républ., n° 428.

(39) P.-V., XLV, 5. Bull., 16 fruct.

(40) P.-V., XLV, 5.